

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche**

Le 20 décembre 2022 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Guilhaud-Granges sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, CHAUMONT, DELOCHE, DUBAY, DUCLAUX, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, MIZZI, MORIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA.

Pouvoirs : M. EYSSAUTIER à M. BONNET, Mme PLACE à M. BARNERON, de M. HOURDOU à M. LABADENS, de Mme GENTIAL à Mme. GUILLON.

Date de convocation : 9 décembre 2022 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 - Nombre de pouvoirs : 4

### **Objet : Débat d'orientation budgétaire 2023**

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales stipulant que l'exécutif présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et que ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical,

Considérant la présentation du rapport d'orientation budgétaire du syndicat mixte au comité syndical annexé à la présente,

Entendu le rapport du vice-président,

Considérant le débat qui s'en est suivi,

**LE COMITÉ SYNDICAL**, après en avoir délibéré

Pour : 25 délégués dont 4 disposants d'un pouvoir représentant 29 voix

Contre : 0

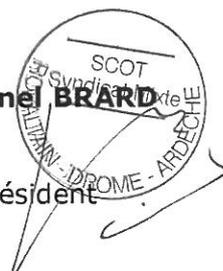
Abstention : 0

**DECIDE,**

- **De prendre acte** du débat d'orientation budgétaire,
- **D'autoriser** la transmission du rapport d'orientation budgétaire au Préfet (annexé à la présente).

*Ainsi fait et délibéré le 20 décembre 2022,*

**Lionel BRARD**  
Président



# Rapport d' Orientation Budgétaire

## 2023

**GRAND ROVALTAIN**

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale

## Le Rapport d'Orientation Budgétaire

L2312-1 du CGCT

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

## Organisation du document

1. Exécution de l'exercice budgétaire 2022
  - 1.1. Budget primitif
  - 1.2. Exécution du budget
  - 1.3. Situation financière
2. Orientations budgétaires envisagées pour l'exercice budgétaire 2023
  - 2.1. Prospective
  - 2.2. Evolution prévisionnelles des dépenses et des recettes

# 1. Exécution de l'exercice budgétaire 2022

Le budget primitif 2022 a été adopté le 1 février 2022. Il a été exécuté normalement, les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement ont été convenablement pourvus en dépenses et recettes en opérations réelles. Une décision modificative portant sur une recette exceptionnelle a été effectuée en milieu d'exercice.

Le syndicat a également acté l'anticipation du changement de régime comptable de M14 à M57 de manière à rendre celui-ci effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

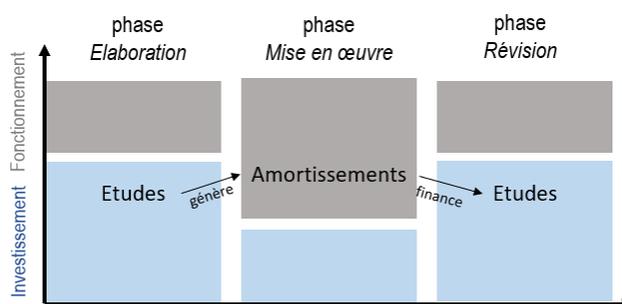
## 1.1 Budget primitif

Le budget primitif 2022 faisait apparaître les éléments suivants :

| Fonctionnement | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
|                | 680 015,09 € | 680 015,09 € |
| Investissement | Dépenses     | Recettes     |
|                | 160 000€     | 326 286,93€  |

Le suréquilibre en investissement provient de l'impact de l'excédent de cette section due aux amortissements des études réalisées pour l'élaboration du SCoT. Les amortissements réalisés ces dernières années sont cohérents avec le cycle des missions du syndicat et la prescription de la révision au dernier trimestre 2022.

*Le lancement de la révision marque le démarrage d'un nouveau cycle pour les dépenses*



## 1.1 Exécution du budget

### Un budget au service des missions du syndicat

L'exercice 2022, sixième année de mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale, a été marquée principalement par :

#### A. La réalisation du bilan du SCoT

L'analyse des effets de l'application du SCoT a fortement impacté l'activité du syndicat. Celle-ci a été conduite en grande partie en interne par l'équipe du syndicat. Toutefois, un bureau d'étude a été engagé pour accompagner le syndicat sur les analyses en matière d'environnement. Les travaux publications et de diffusions ont généré des dépenses, celles-ci avaient été anticipées dans le budget.

#### B. La prescription de la révision

La révision du SCoT a été acté au dernier trimestre 2022. Le budget avait anticipé les dépenses liées à la révision et a permis le recours à assistance juridique et la diffusion de la publicité obligatoire de la prescription.

Il convient de noter que certaines dépenses d'études anticipées en cas de modification sont décalées compte tenu du choix de la révision. Celles-ci seront réalisées sur les exercices suivants.

#### C. La mise en œuvre du SCoT

Elle s'est traduite par la poursuite de l'accompagnement des collectivités à la prise en compte du SCoT dans leurs documents d'urbanisme notamment lors des réunions PPA et la formulation des avis du Syndicat. L'équipe du syndicat a été présente, au maximum, à chacune des étapes d'accompagnement des communes et des EPCI pour la réalisation de leur projet et documents. La réalisation d'outils d'accompagnement se poursuit et plusieurs fiches outils ont été publiées sur le site internet et transmises à l'ensemble des partenaires du syndicat. De nouvelles sont en cours de rédaction et seront publiées en 2023.

#### D. L'animation et la mise en œuvre du Contrat Vert et bleu

L'évaluation du CVB lancée en 2021, c'est poursuivi. Pour cette action le syndicat est accompagné d'un BE spécialisé dont la mission s'est terminée au dernier trimestre 2022. L'animation de l'évaluation et l'accompagnement par le BE font l'objet d'une subvention à hauteur de 80% par la région.

Il convient de noter que la région AURA a manifesté en avril 2022 sa volonté de ne pas reconduire l'outils CVB (sur l'ensemble de la région), en conséquence, le syndicat a adapté sa feuille de route sur cette mission et n'a pas conduit certaines dépenses initialement prévues comme la réalisation d'une étude de préfiguration d'un nouveau CVB, impactant directement la section de fonctionnement.

#### E. Fonctionnement du syndicat

Le syndicat à poursuit la mise à niveau des équipements de travail. Il est également à noter que la situation conjoncturelle d'inflation impact le budget du syndicat notamment au regard de la croissance du taux d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'augmentation du coût des matières premières et de facto de certains postes de dépenses tels que les fournitures.

Des provisions pour les CET ont été prévus au budget, pour la première fois cette année, et on vocation à être reportées sur l'exercice suivant.

### Principales recettes et dépenses

Les participations des EPCI membres sont venues alimenter la section de fonctionnement. Celles-ci calculées au prorata de la population des EPCI sur la base de 1,2 €/habitant ont été réparties comme suit :

| EPCI                    | Montant de la participation |
|-------------------------|-----------------------------|
| CA Valence Romans Agglo | 274 753 €                   |
| CA Arche Agglo          | 71 409 €                    |
| CC Rhône Crussol        | 41 610 €                    |

Dans le cadre du contrat vert et bleu, le Syndicat a perçu un montant total de subvention de 106 515€\* en 2022 pour la conduite d'actions réalisées pour partie sur les exercices précédents. A noter, certaines dépenses liées à des actions effectuées seront soldées en 2023 et dont les recettes viendront alimenter le prochain exercice budgétaire. Ces recettes sont supérieures aux prévisions en raison notamment des nombreuses actions antérieures soldées sur cet exercice.

| Autres      | Montant des subventions |
|-------------|-------------------------|
| Région AURA | 80 333 €                |
| UE. FEDER * | 26 182 €                |

*\*Sous réserve de versement de la subvention FEDER ; en attente au 22/11/2022 pour demande de pièces complémentaires. Ces recettes seront potentiellement basculées sur 2023.*

### Bilan social

L'année 2022 a été peu marquée par des mouvements de personnel. Un seul mouvement de personnel est à souligner pour le poste de chargé de mission animation du CVB. Le poste a été vacant du 1<sup>er</sup> février au 15 avril, date d'arrivée de la nouvelle chargée de mission. Les impacts sur le budget ont été faibles (deux mois de vacance du poste).

A noter la revalorisation du point d'indice pour les agents de la catégorie C en janvier 2022 puis en avril 2022 ainsi que pour l'ensemble des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022 a engendré des dépenses nouvelles.

### Evolution du budget en cours d'exercice

Sur l'exercice 2022, 3 délibérations ont concerné l'évolution du budget, une délibération pour une modification budgétaire classique, deux délibérations pour anticiper l'évolution du régime comptable.

|              |  |   |
|--------------|--|---|
| DCS n°22-09a | Décision modificative n°1                                    | Elle porte sur le remboursement d'un trop perçu lié à une action du CVB a été nécessaire au mois de juin. Elle a permis l'ouverture d'une ligne de dépenses sur le chapitre 67.           |
| DCS n°22-12  | Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57      | Elle porte sur la mise en place par anticipation des la nomenclature budgétaire et comptable M57 en lieu et place de la M14 à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023.                     |
| DCS n°22-13  | Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 | Dans la poursuite de la précédente, elle fixe du mode de gestion des amortissements, le principe de la fongibilité des crédits ainsi que l'adoption du règlement budgétaire et financier. |
| DCS n°22-13a | Règlement budgétaire et financier                            | Le règlement en annexe de la délibération 22-13   |

## 1.2 Situation financière

Pour rappel, le niveau des amortissements depuis 2017 a impacté l'équilibre du budget du syndicat. Les exercices 2018 et 2019 ont ainsi été clôturés avec un déficit de fonctionnement du aux amortissements, que la reprise à titre exceptionnel d'investissement à hauteur de 150 000 € lors de

l'exercice 2020 a limité. Cette opération a permis un maintien du taux de participation des membres inchangé depuis 5 ans.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt et le syndicat n'est pas endetté.

L'estimation du compte administratif à fin 2022 laisse entrevoir une section d'investissement excédentaire au regard du report d'exercice. Sans celui-ci, il aurait été déficitaire. L'alimentation par les amortissements des années antérieures permet au syndicat d'avoir une capacité d'investissement nécessaire à la conduite de la révision et notamment pour la réalisation des études envisagées. Plusieurs études prévues à l'exercice 2022 vont être décalées sur l'exercice suivant et vont consommer progressivement l'excédent d'investissement. A noter également que certaines dépenses contraintes et impactantes pour le syndicat mixte, telle que l'enquête publique en fin de procédure de révision, doivent être anticipées.

Pour la section de fonctionnement, l'estimation du compte administratif laisse entrevoir un excédent en fin d'exercice qui se justifie d'une part par la reprise à titre exceptionnel d'investissement de 150 000€ en 2020 et par la non réalisation d'études anticipées en cas de modification, de mise en compatibilité du SCoT (abandonnée par le porteur) et par l'annulation par la Région AURA de la contractualisation Contrat Vert et Bleu pour lequel le syndicat devait porter des études de perspectives pour la réalisation d'une CVB2. Cet excédent participera à alimenter les amortissements des études réalisées pour le bilan, et à venir pour la révision. La croissance conjoncturelle de nombreuses dépenses au cours de l'exercice 2022 devrait pouvoir être absorbée en 2023.

## 2. Orientations budgétaires envisagées pour l'exercice budgétaire 2023

### 2.1 Prospective

#### L'activité prévisionnelle du syndicat en l'année 2023

Celle-ci sera marquée par :

##### A. La révision du SCoT

La révision du schéma a été actée lors du comité syndical du 18 octobre 2022. Cette phase marque un nouveau cycle dans le programme d'action du syndicat et pour son budget.

Ainsi, à court terme et dès 2023, des études vont être lancées sur les grands chantiers définis comme prioritaires et figurant parmi les objectifs de la révision. Pour rappel la révision doit permettre l'intégration de 7 nouvelles communes du territoire de Saint-Félicien et la mise en compatibilité avec le Sage Bas Dauphiné-Plaine de Valence. Elle vise également à introduire dans le schéma cinq axes d'amélioration en faveur :

- du développement et promotion de formes urbaines et architecturales attractives adaptées aux besoins des villages ruraux et de nature à garantir dans le temps long leur développement et leur résilience ;
- de l'adaptation des niveaux de production de logements définis par le SCoT approuvé en 2016, à l'endroit des villages de l'espace rural et des bourg-centres adossés aux zones tendues au sens de la loi SRU. Cette adaptation interviendra dans le cadre d'une approche mutualisée hors logement social portée par un PLUi ;
- de la consolidation de l'attractivité du Grand Rovaltain au travers de dispositifs adaptés destinés à permettre :

- l'accueil de nouvelles industries manufacturières créatrices d'emplois et de valeur dans le cadre de la stratégie de réindustrialisation des territoires initiée et mise en œuvre par la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- l'implantation d'hébergements et d'équipements touristiques de plein air en lien avec les stratégies de tourisme durable et responsable mises en œuvre par les départements de la Drôme et de l'Ardèche ;
- l'adoption d'un cadre adapté pour répondre aux besoins de logements et d'hébergements des travailleurs saisonniers, notamment de la filière agricole.

Une partie des travaux seront réalisés en régie et permettront de maîtriser les dépenses d'investissement de manière à ne pas générer à nouveau un besoin d'amortissement trop impactant pour les exercices suivants.

La révision du schéma va également nécessiter la mise en place d'une concertation et d'une communication spécifique. Les coûts de l'enquête publique, qui interviendra à l'issue de la procédure, devront également être anticipés.

#### **B. La mise en œuvre du SCoT exécutoire**

En parallèle du bilan du SCoT et des évolutions à engager le syndicat assurera à la poursuite de la mise en œuvre du SCoT. Celle-ci devra être renforcée au regard des évolutions prévues du schéma et se traduiront notamment par :

- l'accompagnement des collectivités pour la prise en compte du SCoT, à la demande des collectivités ou en qualité de personne publique associée ;
- l'établissement d'avis sur les documents d'urbanisme, les projets des collectivités et via la participation aux instances départementales (CDAC, CDPENAF, PLH, PC de 300 à 1000m<sup>2</sup> avec destination commerciale, PC + 5000m<sup>2</sup>,... ) ;
- la réalisation de documents d'appuis à la mise en œuvre du SCoT (Carnets du SCoT et fiches outils).

La mise en œuvre du SCoT nécessitera la poursuite des réflexions et des travaux pour l'intégration à terme des objectifs de la loi Climat et Résilience dans le Grand Rovaltain.

#### **C. L'animation territoriale de la biodiversité**

Le syndicat va poursuivre l'animation et l'expertise de la biodiversité à son échelle. L'annonce de la région AURA d'arrêté l'outil CVB impose au syndicat de définir une nouvelle feuille de route. La phase 3 du bilan du CVB en cours de finalisation est destinée à faire émerger une nouvelle forme de partenariat pour poursuivre la dynamique engagée depuis 2015.

Le syndicat pourra notamment poursuivre ses actions de coordination des travaux et études à l'échelle du Grand Rovaltain et poursuivre la création et la diffusion d'outils et méthode pour la bonne prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

#### **D. L'observatoire Rovalterra**

L'observatoire de la santé des sols Rovalterra<sup>TM</sup> va entamer un nouveau cycle. En capitalisant sur les enseignements des premières années d'observation, l'observatoire devra élargir son champ d'action en incluant des secteurs urbains pour faire le lien avec l'artificialisation et ainsi le recentrer sur les enjeux à venir pour le SCoT.

#### **E. Autres**

Le syndicat qui porte et met en perspective et en cohérence un large bouquet de politiques sectorielles souvent déconnectées les unes des autres est une échelle pertinente et légitime pour accompagner les collectivités (communes, EPCI, syndicats) en facilitant leur compréhension et leur

acceptabilité par les citoyens et le grand public du Grand Rovaltain. Le syndicat qui va poursuivre la mise en œuvre du SCoT, sa révision, l'animation territoriale de la biodiversité va être amené à développer des outils et média de communication.

## L'après 2023 ?

La révision du SCoT nécessite un programme d'action qui va s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires. En effet, les études et action de concertation qui pourront être initiées en 2023 mais pour partie réalisées et soldées sur un exercice suivant. Le maintien des capacités du syndicat à conduire des études pour cette phase cruciale de révision est indispensable.

Par ailleurs, les dépenses comme notamment les études dites d'élaboration de document d'urbanisme (révision et enquête publique en découlant) qui seront affectées à la section d'investissement entraîneront des dépenses d'amortissement sur les années suivantes.

La révision conduira le syndicat à réaliser une enquête publique et l'édition et la diffusion du « nouveau » SCoT auprès de l'ensemble des partenaires. Des outils d'accompagnement à destination des communes et des EPCI pourront également être réalisés de manière à permettre la compatibilité avec le schéma dans les meilleures conditions.

L'annonce de la fin de la contractualisation du CVB va impacter les recettes du syndicat à partir de 2024 (le poste d'animation pour 2022 sera financé à 80% en 2023). De nouveaux outils contractuels et ressources devront être étudiés dès 2023 et éventuellement mis en œuvre sur les prochains exercices.

Ci-après un tableau des chantiers prévisionnels pour l'année 2023 et les années suivantes.

| Chantiers  | 2023   | 2024 - 2026  |
|--|--|--|
| Révision du SCoT                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes interne + externe (Eau, ruralité,...)</li> <li>• Publications</li> <li>• Concertation spécifique</li> <li>• Amortissements (étude environnement)</li> <li>• Mise en place des groupes réflexions (expertise externe)</li> <li>• Réunion publique (? 2024)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amortissements des études</li> <li>• Enquête publiques</li> <li>• Publications et diffusion</li> <li>• Reprise des documents du SCoT (logiciels,...)</li> <li>• Poursuite des groupes de réflexion</li> <li>• Accompagnement des communes (boîte à outils pour prise en compte du SCoT)</li> <li>• Conseil juridique</li> </ul> |
| Climat et Résilience – ZAN                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude interne</li> <li>• Développement des outils d'observation</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon évolution du SRADDET &gt; mise à niveau du SCoT</li> <li>• Développement des outils d'observation pour le territoire</li> </ul>   |
| Expertise et représentation territoriale             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation et ingénierie territoriale</li> <li>• InterSCoT 07-26</li> <li>• Participation aux organismes externes (FédéSCoT, Affigeo,...)</li> </ul>   |  |
| Animation de la biodiversité dans le Grand Rovaltain | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de groupe de travail sur des thématiques biodiversité (TVB, biodiversité dans les espaces urbain,...)</li> <li>• Réalisation et diffusion d'outils pédagogiques</li> </ul>  |  |
| Autres   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la mise en œuvre du SCoT</li> <li>• APR PACT<sup>2</sup>E (sous réserve)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la mise en œuvre du SCoT</li> <li>• APR PACT<sup>2</sup>E (sous réserve)</li> <li>• Mise à jour de l'EDGT (2024)</li> </ul>  |

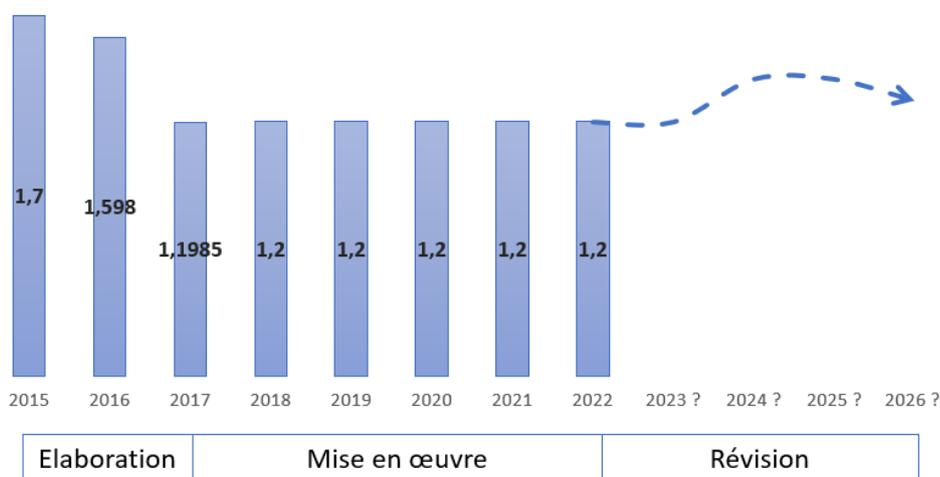
## 2.2 Evolution prévisionnelles des dépenses et des recettes

### En matière de recettes

Le syndicat pourrait s'appuyer sur :

- le maintien de la base des contributions des EPCI membres **soit un taux 1,2€ par habitant**. L'excédent prévisionnel en fin d'exercice, notamment dû à la provision d'investissement qui a été alimentée par les amortissements de ces dernières années, l'excédent de fonctionnement de 2022 dû au décalage de plusieurs études (et l'annulation du CVB2) et au report antérieur doivent permettre de faire face aux études et aux frais liés à la réalisation du bilan du SCoT, son évolution et l'augmentation conjoncturelle des coûts de nombreux postes de dépenses, sans augmentation du taux de participation des membres en 2023. Toutefois le syndicat débute une nouvelle phase d'investissement. Les études vont se poursuivre en 2024 et les nouveaux amortissements qui en découleront doivent être anticipés. Il convient donc de prévoir à partir de l'exercice budgétaire 2024 la nécessité d'une augmentation du taux de participation des membres tel que présenté dans la projection ci-après.

*Hypothèse de l'évolution de la participation par habitant*



- les subventions prévues au Contrat Vert et Bleu dont des soldes d'actions conduites en 2022 pour de l'ordre de 30 000 € (sous réserve du versement Feder attendu en 2022) ;
- le versement du FCTVA sur les opérations d'investissements éligibles engagées en année N-2,
- la possibilité d'un recours à la DFP pour élaboration d'un document d'urbanisme ;

### En matière de dépenses

- Des dépenses d'investissement devront être prévues pour faire face à la révision du SCoT : études, notamment dans les domaines de l'eau et de la ruralité, expertises, réalisation et reproduction de documents, concertation et média de communication, assistance juridique, provision pour enquête publique ... ;
- des dépenses liées aux études et travaux à conduire pour établir le bilan de la mise en œuvre du SCoT, les études à conduire pour la prise en compte du ZAN, le développement de l'observatoire Rovalterra, ... ;
- le développement d'outils d'expertise territoriale et média de communication pour accompagner l'appropriation du SCoT et des grands axes de sa révision ;
- la mise à niveau du site internet pour accompagner l'évolution du programme d'action du syndicat ;
- la poursuite et le développement d'actions et d'outils de mise en œuvre des orientations du SCoT sur le territoire, notamment la poursuite de la publication et actualisation des fiches outils qui accompagnent les carnets thématiques ;
- l'animation territoriale de la biodiversité afin de capitaliser sur le CVB et de poursuivre l'accompagnement des communes et des EPCI dans ce domaines. Il s'agira également de rechercher des nouvelles sources potentielles de financement et de partenariat dans ce domaine.

- la prévision d'effectifs à hauteur de 5 équivalents temps plein (ETP) ;
- des dépenses liées au renforcement de l'expertise du territoire sur des sujets en lien avec les orientations du SCoT, les attentes du territoire sur l'urbanisme, l'aménagement, les déplacements, l'énergie-climat mais également de manière à accompagner le territoire dans l'intégration des objectifs de la loi Climat Résilience (observatoire, OCSOL) ;
- l'amortissement de dépenses réalisées notamment pour la réalisation du bilan du SCoT et pour les nouvelles études à conduire ;
- la prise en compte de la croissance conjoncturelle des coûts pour de nombreux poste de dépenses : fournitures, énergie et frais de déplacements, ...
- des dépenses liées à la formation des agents et des élus ;
- les dépenses porteront également sur les dépenses courantes telles que les locaux, fournitures, déplacements, frais de représentation et d'organisation des réunions, ou encore la mise à niveau des outils et équipements nécessaires à l'exécution des missions (informatique, logiciel, ...).